SCIENCE & MÉDECINE
LES DESSOUS CHICS DES LETTRES DE MARIE-ANTOINETTE
→ SUPPLÉMENT

Le Monde

Mercredi 13 janvier 2016 - 72e année - No 22081 - 2,40 € - France métropolitaine - www.lemonde.fr — Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directeur : Jérôme Fenoglio

Vers la fin des vaccins obligatoires ?

▸ A la suite d'une grande « concertation citoyenne », un comité de spécialistes se prononcera en décembre sur une possible levée de l'obligation vaccinale

▸ La défiance à l'égard des vaccins se renforce, même pour les bébés de moins de 9 mois, dont le taux de vaccination a baissé de 5 % en un an

▸ Les ruptures de stocks de certains produits, la présence d'adjuvants contenant de l'aluminium et les effets secondaires contribuent à cette méfiance

▸ Marisol Touraine, la ministre de la santé, entend « répondre à la défiance » et lance un « carnet de vaccination électronique »

→ LIRE PAGES 6-7

ÉDITORIAL

UNE QUESTION DE CONFIANCE

→ LIRE PAGE 21

Syrie : Madaya, la ville otage

▸ Un convoi d'aide humanitaire a pu enfin acheminer, lundi, des vivres dans la ville affamée

▸ Le siège de Madaya est au cœur de tractations intenses entre le régime de Bachar Al-Assad et l'opposition

→ LIRE PAGES 2-3

Convoi de vivres et de médicaments de la Croix-Rouge à Madaya, le 11 janvier.
ASSOCIATED PRESS

SOCIÉTÉ
MULTIPLICATION DES AGRESSIONS ANTISÉMITES À MARSEILLE

→ LIRE PAGE 9

GAUCHE
LA QUESTION DES PRIMAIRES EMBARRASSE HOLLANDE

→ LIRE PAGES 8 ET 21

ENQUÊTE
ATHLÉTISME : AU CŒUR DU SYSTÈME DE CORRUPTION

→ LIRE PAGE 10

CINÉMA
« CAROL », FORMIDABLE FILM SUR LA PASSION

→ LIRE PAGE 14

RÉFUGIÉS

LA SUÈDE A CACHÉ DES AGRESSIONS SEXUELLES PAR DES MIGRANTS

La police suédoise a caché des agressions sexuelles commises en 2014 et en 2015 par des migrants lors de l'un des plus grands festivals de musique, a révélé, lundi 11 janvier, le quotidien *Dagens Nyheter*. Trente-huit agressions et deux viols avaient été dissimulés, bien qu'un groupe de réfugiés, principalement afghans, ait été interpellé.

En Allemagne, plus de 500 plaintes de femmes ont été déposées à Cologne, dont 40 % seraient liées à des agressions sexuelles, dans la seule nuit du Nouvel An. Une quinzaine de suspects ont été identifiés, tous d'origine étrangère. En Autriche, trois Viennoises affirment, elles aussi, avoir été victimes d'agressions et de vols pendant cette même nuit de la Saint-Sylvestre, après les plaintes enregistrées à Innsbruck et à Salzbourg.

Federica Mogherini, la chef de la diplomatie européenne, a exhorté les responsables politiques à ne pas instrumentaliser ces viols. *« Il y a de bonnes et de mauvaises personnes, abstraction faite de leur nationalité ou de leur situation sociale »*, a-t-elle souligné.

→ LIRE PAGE 4

LE REGARD DE PLANTU

Pourquoi la Chine inquiète

ÉCONOMIE

Si les turbulences des Bourses chinoises n'affectent pas directement la croissance de l'empire du Milieu, elles n'en alimentent pas moins l'inquiétude des marchés, de New York à Londres, en passant par Tokyo ou Paris. En cause, ce qu'elles disent de l'économie chinoise, qui, depuis 2011, a assuré plus du tiers de la croissance mondiale, et de son pilotage par Pékin. Face à la déflation, aux surcapacités de l'industrie et à l'envolée de l'endettement, les politiques monétaires et de change semblent bien brouillonnes.

→ CAHIER ÉCO PAGE 3

Algérie 200 DA, **Allemagne** 2,80 €, **Andorre** 2,60 €, **Autriche** 3,00 €, **Belgique** 2,40 €, **Cameroun** 2 000 F CFA, **Canada** 4,75 $, **Côte d'Ivoire** 2 000 F CFA, **Danemark** 32 KRD, **Espagne** 2,70 €, **Espagne Canaries** 2,90 €, **Gabon** 2 000 F CFA, **Grande-Bretagne** 2,00 £, **Grèce** 2,80 €, **Guadeloupe-Martinique** 2,60 €, **Guyane** 3,00 €, **Hongrie** 990 HUF, **Irlande** 2,70 €, **Italie** 2,70 €, **Liban** 6 500 LBP, **Luxembourg** 2,40 €, **Malte** 2,70 €, **Maroc** 15 DH, **Pays-Bas** 2,80 €, **Portugal cont.** 2,70 €, **La Réunion** 2,60 €, **Sénégal** 2 000 F CFA, **Slovénie** 2,70 €, **Saint-Martin** 3,00 €, **Suisse** 3,60 CHF, **TOM Avion** 480 XPF, **Tunisie** 2,80 DT, **Turquie** 11,50 TL, **Afrique CFA autres** 2 000 F CFA

Le Monde
MERCREDI 13 JANVIER 2016

SANTÉ PUBLIQUE

L'obligation de vacciner en débat

La ministre de la santé annonce une concertation citoyenne dont les conclusions sont attendues fin 2016

La France est-elle à la veille d'un tournant majeur en matière de politique vaccinale ? Le débat sur la fin de l'obligation de vacciner est aujourd'hui lancé. Après avoir sous-estimé pendant des années la montée d'un sentiment de défiance à l'égard des vaccins, et souvent balayé d'un revers de main les inquiétudes sur d'éventuels effets secondaires graves, les autorités sanitaires se trouvent aujourd'hui acculées au débat.

La ministre de la santé, Marisol Touraine, devait ainsi annoncer, mardi 12 janvier, une batterie de mesures pour tenter de rétablir une confiance écornée depuis la gestion maladroite de la vaccination contre l'hépatite B dans les années 1990, et plus récemment lors de la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009. *« La montée d'interrogations, de doutes, parfois même de suspicions, aboutit à fragiliser la parole publique*, déclare au *Monde* Mme Touraine. *Répondre à la défiance est aujourd'hui un enjeu de société. »*

La situation devient d'autant plus préoccupante que les Français se détournent de certains vaccins, par exemple contre la grippe ou encore contre les papillomavirus – visant à prévenir les cancers du col de l'utérus. De même, une enquête de l'Institut national de veille sanitaire (InVS) a montré que la couverture vaccinale a baissé d'environ 5 % chez les bébés de 0 à 9 mois entre 2014 et 2015 pour le vaccin hexavalent qui protège contre six maladies, dont la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DTP) et la coqueluche, et le vaccin Prevenar contre la pneumonie à pneumocoques. Or, pour la plupart de ces infections, il faut un taux de couverture vaccinale supérieur à 90 % pour protéger la population.

Couverture satisfaisante pour les vaccins obligatoires et ceux qui lui sont associés, insuffisante pour les autres

COUVERTURE DES VACCINS OBLIGATOIRES ET DE CEUX QUI LUI SONT ASSOCIÉS À L'ÂGE DE 24 MOIS EN FRANCE, EN %

Si la couverture est satisfaisante pour les vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite), elle l'est également pour les vaccinations associées dans les vaccins multivalents comme la coqueluche, le pneumocoque et les infections à *Haemophilus influenzae* de type b (Hib), cause la plus fréquente de méningites bactériennes chez l'enfant.

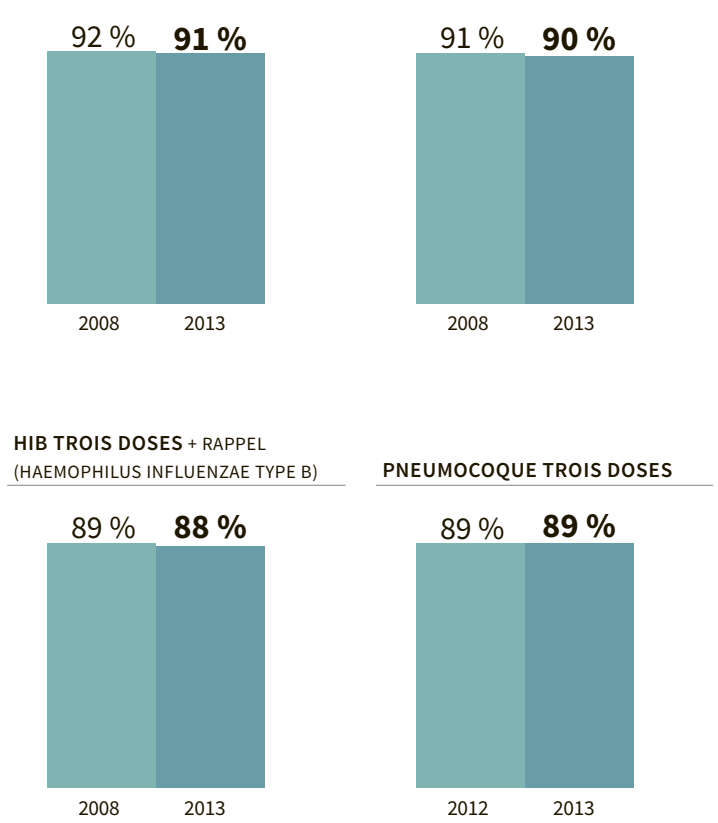

COUVERTURE DES AUTRES VACCINS À L'ÂGE DE 24 MOIS EN FRANCE, EN %

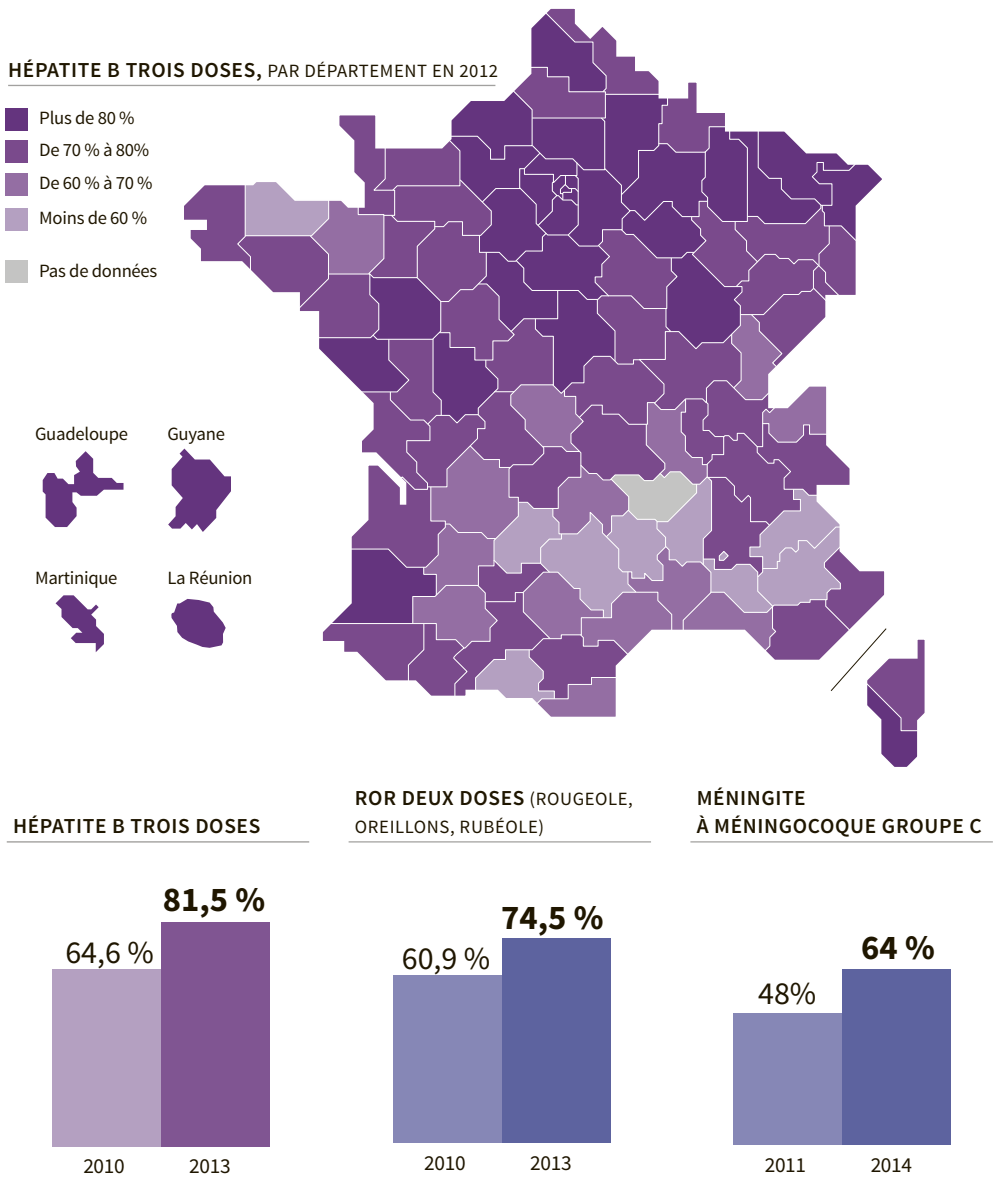

SOURCES : INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE, ÉCHANTILLON GÉNÉRAL DES BÉNÉFICIAIRES

20 recommandations

Principal volet du plan ministériel : la mise en place d'un débat citoyen, qui devra notamment déterminer s'il est pertinent de maintenir une distinction entre vaccins obligatoires et recommandés. Cette distinction – qui n'existe pratiquement nulle part ailleurs en Europe – contribue aujourd'hui à l'illisibilité de la politique vaccinale. Dans ce domaine, *« le statu quo n'est plus tenable »*, assure l'ancienne députée PS Sandrine Hurel.

Chargée en mars 2015 d'une mission par le premier ministre, elle vient de rendre un volumineux rapport avec 20 recommandations, qui dans l'ensemble devraient être retenues. En France, trois vaccins sont obligatoires (DTP). Les autres sont seulement recommandés. Cette stratégie a été remise en cause ces dernières années par plusieurs rapports, et dès 2012 la réflexion sur ce sujet était inscrite comme une priorité par les autorités. Le Haut Conseil de la santé publique a même proposé il y a plus d'un an de lever ce principe d'obligation, instauré il y a des décennies.

La distinction entre « obligatoire » et « recommandé » n'est plus pertinente en termes de santé publique, assure aussi le rapport Hurel. Des maladies comme l'hépatite B ou les infections à papillomavirus, pour lesquelles la vaccination est seulement recommandée, ont un bilan comparable, voire plus lourd que des maladies pour lesquelles la vaccination est obligatoire. *« La distinction* (...) *rend le dispositif peu lisible, y compris pour les médecins, les vaccins recommandés pouvant sembler facultatifs »*, ajoute Mme Hurel.

De plus, insiste-t-elle, *« une obligation vaccinale ne peut être respectée que si les vaccins sont disponibles »*. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. Depuis 2008, il n'existe plus de vaccin trivalent DTP, contraignant les parents à recourir à des vaccins combinés protégeant aussi contre la coqueluche, l'hépatite B et l'*haemophilus influenzae* de type B, germe responsable de méningites. Une « vente forcée » qui a contribué à nourrir un peu plus la défiance. Un couple condamné le 7 janvier par le tribunal correctionnel d'Auxerre à deux mois de prison avec sursis pour n'avoir pas fait vacciner ses deux enfants contre le DTP a d'ailleurs fait valoir qu'il n'existait pas sur le marché ce vaccin trivalent.

La grande « concertation citoyenne » sera organisée en trois temps, sous l'égide du professeur Alain Fischer, spécialiste en immunologie pédiatrique. Une plate-forme Web sera ouverte en mars pour recueillir des contributions. Dès mai, trois jurys analyseront ces propositions. Enfin, en décembre, un comité d'orientation formulera ses conclusions. Se prononcera-t-il en faveur de la levée de l'obligation vaccinale ? Et le cas échéant un certificat serait-il exigé pour l'entrée d'un enfant en collectivité ? A l'inverse, ce comité pourrait-il maintenir le principe de l'obligation, en modifiant la liste des vaccins concernés ?

NOMBRE DE CAS DE ROUGEOLE, PAR MOIS, EN FRANCE

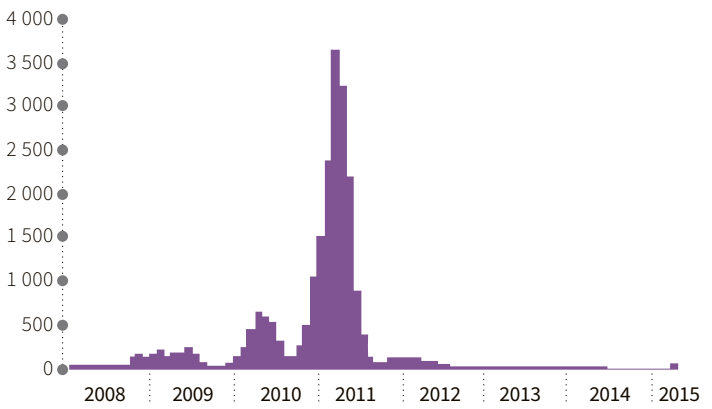

SOURCE : INVS

« Tout dépendra si un consensus se dessine, ce que je ne crois pas si facile », indique Sandrine Hurel, qui a elle-même refusé de trancher cette question après avoir auditionné 130 personnes. *« En cas de levée de l'obligation, il faudrait faire attention au message envoyé, trouver dans la langue française l'équivalent de "mandatory" en anglais, un terme qui voudrait dire "faites-le parce que c'est bon pour votre santé" »*, poursuit-elle.

« Beaucoup de gens crédibles qui défendent la vaccination considèrent que la recommandation suffit. Mais enlever une obligation, c'est donner des arguments aux anti-vaccins », pointe le professeur Roger Salamon, le président du Haut Conseil de la santé publique. De fait, le sujet est sensible. La fin de l'obligation pourrait accentuer encore la baisse des vaccinations, un risque difficile à assumer par un ministre de la santé.

Les autorités ont déjà eu à faire face à la résurgence de maladies qu'on croyait en voie de disparition. Ces cinq dernières années, des épidémies de rougeole sont survenues en Europe, causant des dizaines de morts. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait pourtant prévu son élimination en 2010.

Responsable de morts fœtales ou de graves malformations congénitales si le virus est contracté pendant les premiers mois de grossesse, la rubéole a touché 84 femmes enceintes de 2004 à 2013. Ces cas auraient presque tous pu être évités si le calendrier vaccinal avait été respecté, pointe le rapport Hurel. La couverture est également insuffisante pour la coqueluche, potentiellement sévère dans les premiers mois de vie. Entre 2004 et 2012, des centaines de nourrissons auraient pu échapper à cette infection pulmonaire. Quant à la couverture vaccinale contre la grippe, elle ne cesse de baisser depuis 2009. L'hiver dernier, seuls 46 % des personnes à risques (plus de 65 ans, individus souffrant de certaines maladies chroniques...) se sont immunisées, ce qui a contribué à une surmortalité de 18 300 décès pendant la période épidémique.

Des exemples parmi bien d'autres dont les citoyens devraient avoir connaissance, selon Sandrine Hurel. *« L'information sur les effets indésirables des vaccins* [doit être] *complétée par une information sur les risques évités par le vaccin et sur l'efficacité des vaccins »*, préconise le rapport.

Autre volet du plan dévoilé mardi : une stratégie plus offensive pour informer les médecins, en première ligne pour rassurer et convaincre. Moins d'un généraliste sur deux se sent à l'aise pour donner des explications sur les adjuvants. *« Ils disent qu'ils n'ont pas le temps de se former et qu'ils ne sont pas suffisamment armés pour répondre aux interrogations de la population,* explique Mme Hurel. *Mais sans eux, on ne retrouvera pas la confiance. »* Un bulletin d'information leur sera désormais envoyé chaque trimestre pour faire le point des dernières avancées sur la vaccination. Les autorités songent enfin à accroître leur présence sur les réseaux sociaux, terrain privilégié des anti-vaccins, où naissent et s'amplifient rumeurs et inquiétudes. ■

FRANÇOIS BÉGUIN, SANDRINE CABUT ET PASCALE SANTI

> **« Répondre à la défiance est aujourd'hui un enjeu de société »**
>
> MARISOL TOURAINE
> ministre de la santé

Un recours devant le Conseil d'Etat

L'Institut pour la protection de la santé naturelle (IPSN) devrait déposer mercredi 13 janvier devant le Conseil d'Etat une demande signée par 2 500 personnes pour enjoindre la France à remettre sur le marché le vaccin trivalent contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) sans aluminium. La suspension en 2008 de ce vaccin, en raison de *« complications allergiques »*, a obligé les parents à utiliser des vaccins combinés hexavalents, tétravalents ou pentavalents. L'IPSN s'est fait connaître avec les 750 000 signatures revendiquées d'une pétition sur les dangers de la vaccination. Son auteur, le professeur Henri Joyeux, devrait comparaître entre mars et mai devant la chambre disciplinaire du conseil de l'ordre des médecins de Languedoc-Roussillon pour *« l'ensemble de ses propos »* sur les vaccins.

LES MESURES

Outre la tenue d'un grand débat national sur la vaccination tout au long de l'année 2016, le plan d'action présenté par la ministre de la santé Marisol Touraine prévoit plusieurs mesures qui pourraient être rapidement mises en œuvre.

Le « carnet de vaccination électronique »
Entièrement personnalisé, il permettrait d'améliorer le suivi du statut vaccinal des patients.

Un « comité des parties prenantes »
Regroupant experts, médecins et usagers, il sera créé afin de *« faciliter la compréhension mutuelle des différents acteurs et éclairer la décision publique en matière de vaccination »*.

Gestion des pénuries
Les industriels seront tenus de mettre en place des plans de gestion des pénuries, via la constitution de stocks.

Coordination
Par ailleurs, le comité technique des vaccinations sera rattaché à la Haute Autorité de santé, *« pour renforcer son indépendance »*.

Quand la rougeole fait son retour dans le Haut-Rhin

Au premier semestre 2015, 100 élèves non vaccinés d'une école de Colmar ont contracté la maladie

COLMAR - *envoyée spéciale*

C'était il y a tout juste un an. Des élèves d'une classe de 2de de l'école libre Mathias-Grünewald – une école privée hors contrat avec l'éducation nationale, basée sur la pédagogie Steiner-Waldorf –, située à Colmar, se rendent à Berlin. A l'époque, une épidémie de rougeole sévit dans la capitale allemande. L'une des lycéennes contracte la maladie. C'est le début d'une vaste contagion. Au sein de l'école, sur les 400 élèves âgés de 3 ans à 19 ans, 100 cas de rougeole ont été déclarés. Peu d'enfants étaient immunisés contre cette maladie, dont la vaccination n'est pas obligatoire.

La maladie se propage parallèlement dans une bonne partie du Haut-Rhin. Du 15 mars au 18 juillet 2015, pas moins de 230 cas de rougeole sont recensés autour de Colmar et Ribeauvillé, soit le plus gros foyer épidémique en France, où 365 cas au total ont été comptabilisés fin juillet 2015. Dans cette région du Haut-Rhin, sur les 230 personnes infectées par la rougeole, 198 n'étaient pas vaccinées, 23 n'avaient reçu qu'une seule dose, les autres cas n'étant pas renseignés. Selon l'Agence régionale de santé (ARS), 18 personnes ont été hospitalisées, sans gravité.

Du côté des autorités sanitaires, c'est le branle-bas de combat. La rougeole est l'une des 31 maladies à déclaration obligatoire. Son vaccin n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé. C'est une maladie extrêmement contagieuse, dix fois plus que la grippe, qui peut se compliquer avec des atteintes neurologiques, pulmonaires ou hépatiques. Elle peut aussi être mortelle : depuis 2008, dix personnes en sont mortes.

Cours à la maison

Le 11 mai 2015, au retour des vacances de printemps, la direction de Mathias-Grünewald décide de fermer l'école une semaine, provoquant des grincements de dents chez les parents. Deux jours plus tard, la direction de l'école et le médecin scolaire sont sommés de se rendre à la préfecture, en présence des membres de l'ARS, afin de mettre en place un protocole de gestion de crise. Consigne est donnée pour qu'à la réouverture de l'école, prévue le 18 mai, seuls les enfants vaccinés ou immunisés soient admis. La direction demande aux parents de garder les autres à leur domicile. Ceux qui ont été en contact avec des personnes contaminées doivent rester chez eux pendant vingt-et-un jours. Résultat : au jardin d'enfants, où 45 d'entre eux sur 78 n'étaient pas immunisés, certains n'ont pas été scolarisés d'avril à juin. Dans les classes supérieures, une trentaine d'enfants ont dû suivre les cours à la maison pendant quelques semaines.

L'objectif des autorités sanitaires était très clair : contenir à tout prix le développement de l'épidémie. *« Notre crainte était de ne pas l'avoir jugulée avant les vacances d'été »*, souligne le docteur Tariq El Mrini, responsable de la veille et de la gestion des alertes sanitaires de l'ARS. *« Certains parents trouvaient qu'on en faisait trop, d'autres pas assez »*, se souvient Stéphane Reitter, directeur de l'école Mathias-Grünewald.

« C'est aux parents de décider de vacciner ou pas, mais en connaissance de cause. Nous n'avons pas à leur dire ce qu'ils doivent faire », rappelle de son côté le docteur Christiane Boudot, médecin scolaire de l'école. Clara et Madeleine, les deux filles de Jean-François Beaufrand, âgées de 16 et 14 ans, n'ont reçu que les vaccins obligatoires (diphtérie, tétanos, polio), mais pas ceux qui sont recommandés. Elles ont toutes deux contracté la rougeole. *« On avait décidé de faire les vaccinations nécessaires à l'adolescence, car il vaut mieux ne pas avoir ces maladies étant enceinte. La question de la vaccination contre la rubéole est maintenant à l'ordre du jour »*, reconnaît M. Beaufrand.

Certains élèves ont demandé à leurs parents d'être vaccinés pour ne pas subir l'éviction de vingt-et-un jours, notamment en 1re, afin de ne pas rater les épreuves anticipées du baccalauréat, en juin. Trois ou quatre élèves de 1re, majeurs, se sont eux-mêmes fait vacciner, dont l'un en désaccord total avec sa mère. En revanche, deux élèves majeurs ne pouvaient en aucun cas envisager la vaccination.

Les deux filles d'Anne-Violaine Furstoss, en 2de et 5e, ont elles aussi eu la rougeole. *« Ç'a été une rougeole assez forte, mais on a assumé, je n'ai pas regretté de ne pas les avoir vaccinées... Dans tous les cas, c'est le choix de chacun. »* Et un risque que certains sont prêts à prendre. *« Mes enfants sont dans une tranche d'âge où je considère que c'est un risque que je peux gérer »*, dit ainsi ce père de deux enfants de 4 ans et 6 ans, dont l'un a eu la rougeole. Sans compter ceux qui craignent de possibles effets délétères des adjuvants, ces produits ajoutés aux vaccins pour booster leur immunité.

> **« Ça a été une rougeole assez forte, mais on a assumé, je n'ai pas regretté de ne pas les avoir vaccinées »**
> ANNE-VIOLAINE FURSTOSS
> mère de deux élèves malades

« Nous avons dû tenir compte de ces différentes positions », explique le docteur Boudot. Un travail d'équilibriste pour la direction, qui a dû gérer cette crise tout en respectant la liberté des familles, un des principes de cet établissement, même si la direction ne souhaite pas que le nom de l'école Steiner-Waldorf soit associé à ceux qui ne vaccinent pas leurs enfants.

« Vacciner n'est pas anodin », dit M. Beaufrand. L'une de ses sœurs a contracté une encéphalite, dans sa petite enfance, à la suite d'un vaccin contre la variole. *« Devenue épileptique, son enfance, sa scolarité et sa vie sociale ont été bouleversées. On ne peut balayer ça d'un revers de main. »*

Quoi qu'il en soit, l'Institut de veille sanitaire prévoyait, fin 2009, que la rougeole devait être éradiquée en 2010. Un an plus tard, près de 15 000 cas étaient recensés. Et près de 25 000 ont été déclarés depuis. ■

PASCALE SANTI

Les facteurs de défiance contre les vaccins

Les pénuries qui frappent certains vaccins depuis plus d'un an et les soupçons qui pèsent sur certaines substances présentes dans les vaccins entretiennent la défiance d'une partie de la population.

Pénuries Les ruptures de stocks qui touchent plusieurs vaccins depuis plus d'un an brouillent le message du gouvernement et sèment le doute chez certains parents. Elles concernent principalement les vaccins tétravalents qui sont utilisés en rappel contre la poliomyélite, le tétanos et la diphtérie – obligatoires – mais aussi contre la coqueluche. Les deux produits commercialisés, Infanrix Tetra et Tetravac, ne sont distribués qu'au compte-gouttes et *« le retour à la normale n'est pas prévu avant la fin de l'année 2016 »*, indique l'Agence de sécurité du médicament (ANSM). Actuellement, pour la vaccination des nourrissons, le vaccin recommandé par les autorités est le vaccin hexavalent (qui protège en plus contre l'hépatite B), distribué normalement. Les familles qui ne souhaitent pas protéger leur bébé contre cette maladie ont par contre plus de mal à trouver un vaccin pentavalent.

La situation est d'autant plus confuse qu'en 2008, l'ANSM a suspendu la commercialisation du vaccin trivalent (qui comprend les seuls trois vaccins obligatoires) en raison d'une hausse des allergies. Une décision mal comprise par certaines familles, qui se sentent contraintes d'utiliser des vaccins plus complexes, immunisant notamment contre l'hépatite B et contenant de l'aluminium.

La pénurie est liée à la fois à une hausse de la demande mondiale et à des difficultés de production chez les deux seuls fabricants, le britannique GSK et le français Sanofi-Pasteur. *« Mettre en place des stocks pour certains vaccins (...) permettrait de faire face à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement »*, suggère l'ex-députée (PS) Sandrine Hurel dans le rapport. La ministre de la santé Marisol Touraine s'est engagé à réunir les industriels avant février et compte les obliger à mettre en place des plans de gestion des pénuries.

Adjuvants Utilisés pour augmenter l'amplitude et la durabilité de la réponse vaccinale, les adjuvants sont notamment accusés de causer des maladies auto-immunes. Romain Gherardi, professeur à l'hôpital de Créteil Henri-Mondor, fait ainsi le lien entre la myofasciite à macrophages – une pathologie associant douleurs musculaires et fatigue, qu'il a décrite en 1998 – et l'hydroxyde d'aluminium. Cet adjuvant disponible depuis près d'un siècle est présent dans environ la moitié des vaccins vendus en France.

« Les données scientifiques disponibles à ce jour ne permettent pas de remettre en cause la sécurité des vaccins contenant de l'aluminium, au regard de leur balance bénéfices-risques » estime un rapport de 2013 du Haut comité de la santé publique. Une position rassurante qui peine à convaincre. *« La perception du risque lié aux adjuvants nécessite probablement une autre organisation permettant un positionnement qui soit plus lisible pour les patients comme pour les médecins prescripteurs »*, propose Sandrine Hurel. Pour éclaircir la question de la MFM et de l'aluminium, l'ANSM participe au financement d'une étude menée par Romain Gherardi et l'Inserm. Le rapport final est attendu à l'été 2017.

Effets secondaires Au-delà des adjuvants, des effets secondaires de différents vaccins sont régulièrement pointés du doigt, parfois à tort, contribuant à alimenter la défiance. Le suivi de ces produits de santé est pourtant bien organisé, et la plupart font l'objet d'une procédure de surveillance spécifique dans un cadre européen ou national. Mais là encore, la communication n'est pas optimale. *« Une information directe pour les professionnels de santé concernant notamment les effets indésirables des vaccins apparaît nécessaire »*, écrit Sandrine Hurel. ■

CHLOÉ HECKETSWEILER ET S. CA.

À PEINE NÉ, DÉJÀ GRAND.

THE NEW MINI CLUBMAN.

En ouvrant l'une des 6 portes du nouveau MINI Clubman, vous accédez à un espace intérieur sophistiqué, spacieux et élégant. Seul ou en famille, la plus grande des MINI transforme un simple trajet en véritable voyage.

MINI

Consommations et émissions en cycle mixte selon la norme européenne NEDC : de **3,8 à 6,2 l/100 km**. CO_2 : de **99 à 144 g/km**. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 3 avenue Ampère, 78180 Montigny-le-Bretonneux. The New MINI Clubman = Nouveau MINI Clubman.

FRANCE | CHRONIQUE

PAR GÉRARD COURTOIS

Le risque primaire

On savait les partis politiques mal en point. Décriés de l'extérieur, dévitalisés de l'intérieur, ils se montrent impuissants à mobiliser des énergies nouvelles, à produire des idées neuves ou à servir de relais entre la société et le pouvoir. Cet état de léthargie, quand ce n'est pas d'agonie, se confirme chaque jour davantage. Pis, le remède miracle dont chacun attend son salut – les primaires – est peut-être en train de leur porter le coup de grâce.

Un peu plus d'un an après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de l'UMP, sept mois après la création des Républicains, c'est un étrange spectacle qu'offre, en effet, le grand parti de la droite. Certes, toutes les apparences sont sauves. Les Républicains ont un chef, l'ex-président de la République, et une direction homogène, débarrassée de ses rares trublions après le départ de Nathalie Kociusko-Morizet. Ils ont un siège, rue de Vaugirard à Paris, où se réunissent ponctuellement leurs dirigeants.

De même, les Républicains ont des adhérents : 238 000 à la fin de 2015, en hausse de quelque 26 000 en un an, même si l'objectif d'un demi-million fixé par M. Sarkozy pour 2017 reste bien utopique. Ils bénéficient du financement public accordé aux partis politiques (18,5 millions d'euros en 2015) et sont parvenus à rééchelonner les lourdes dettes héritées dans les années antérieures. Enfin, après plusieurs conventions thématiques, leur conseil national doit se réunir en février pour adopter un projet politique, annoncé comme *« extrêmement fort »*.

Voilà pour le village Potemkine. Derrière cette façade, s'organisent en réalité autant de partis concurrents qu'il existe de candidats sérieux (à ce jour) à l'élection primaire qui doit départager les présidentiables de la droite en novembre. Cette primaire était la condition sine qua non mise par tous les concurrents de M. Sarkozy à leur engagement dans l'aventure des Républicains et qu'il a été contraint d'accepter. Elle est en passe de vider ce parti de toute énergie collective.

Rôle de gentil organisateur

Pendant que Nicolas Sarkozy garde la maison rue de Vaugirard et tente d'en faire sa propre machine de guerre électorale, chacun développe en effet son entreprise dans son coin. Alain Juppé et François Fillon, déjà candidats, ainsi que Bruno Le Maire dont l'engagement dans la compétition ne devrait plus tarder, viennent d'installer leur quartier général de campagne dans des locaux parisiens dignes de ce nom. De même, grâce à son microparti, chacun cajole activement les donateurs pour avoir les moyens de ses ambitions et payer, pendant une petite année, locaux, collaborateurs, matériel de campagne et déplacements, soit une enveloppe, au bas mot, de 2 à 3 millions d'euros.

Enfin, et surtout, chacun développe son propre projet sans se soucier de celui, évanescent, des Républicains. Après un premier ouvrage sur l'éducation, en septembre 2015, Alain Juppé vient d'en publier un deuxième, *Pour un Etat fort* (JC Lattès, 250 p., 12 €), où il présente ses propositions en matière de sécurité, de justice et d'immigration ; un troisième, au printemps, développera sa politique économique et sociale. Avec *Faire*, publié à l'automne 2015 (Albin Michel) et dont le succès en librairie est significatif, François Fillon a marqué les esprits en proposant, selon ses termes, *« une vraie rupture »* et une vigoureuse révolution libérale. Quant à Bruno Le Maire, il devrait se livrer prochainement à un exercice similaire.

LE FRONT NATIONAL S'ACCOMMODE FORT BIEN DE L'OPACITÉ DES PARTIS À L'ANCIENNE

Dans un récent entretien au *Point*, François Fillon saluait le *« progrès démocratique immense »* que constitue la primaire, puisque *« au lieu de confier la désignation d'un candidat à 100 000 militants, on s'en remet à plusieurs millions de citoyens »*. Sans doute. Mais c'est au prix d'une stérilisation du parti, réduit au rôle de gentil organisateur et d'honnête greffier de cette compétition.

Hibernation

L'expérience de la gauche devrait pourtant être instructive. Tout le monde, ou presque, avait salué l'indéniable succès de la primaire socialiste de l'automne 2011 : elle avait mobilisé quelque 3 millions d'électeurs et offert à François Hollande une remarquable rampe de lancement pour sa campagne présidentielle de 2012. Le contrecoup n'a pas été moins spectaculaire : comme épuisé par cette prouesse, le PS est entré en hibernation. Depuis deux ans, Jean-Christophe Cambadélis a bien tenté de lui redonner vie, quitte à proposer son dépassement dans une grande *« alliance populaire »*. Mais tout cela, à l'évidence, tourne à vide, d'autant que le premier secrétaire du PS semble surtout soucieux – en dépit des statuts du parti qui le prévoient formellement – d'éviter à François Hollande une nouvelle primaire pour se représenter en 2017. Quelle ironie de l'Histoire !

Reste la dernière initiative en date : l'appel à une grande primaire des gauches et des écologistes que vient de lancer une prestigieuse cohorte d'intellectuels, accompagnés par quelques figures politiques en retraite ou en rupture de ban. Face à un PS verrouillé, à des écologistes déconfits et à un Front de gauche tétanisé, leur ambition n'est pas mince : refuser la passivité face au Front national, débloquer le système, réanimer le débat politique et se réapproprier l'élection présidentielle. On verra ce qu'il en advient. Mais, déjà, le Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon a décliné l'invitation et le PS l'a accueillie avec une moue plus que dubitative. Réactions prévisibles au demeurant, puisque cette grande primaire attesterait un peu plus encore de l'obsolescence desdits partis.

En attendant, seul le Front national échappe à ces affres et s'accommode fort bien de l'autoritarisme et de l'opacité des partis politiques à l'ancienne. Nul besoin de primaire, de ce côté-là ! Ce n'est pas le moindre paradoxe ni le moins cruel. ■

LA PRIMAIRE EST EN TRAIN DE VIDER LE PARTI LES RÉPUBLICAINS DE TOUTE ÉNERGIE COLLECTIVE

courtois@lemonde.fr

VACCINATION OBLIGATOIRE : UNE QUESTION DE CONFIANCE

ÉDITORIAL

Faut-il remettre en cause l'obligation vaccinale, alors que la défiance des Français vis-à-vis de la vaccination ne fait que croître ? En France, trois vaccins sont obligatoires pour les enfants avant 11 ans, contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP). Les autres sont seulement recommandés. Or, on constate plusieurs phénomènes préoccupants. Chez les bébés de 0 à 9 mois, la couverture vaccinale a baissé d'environ 5 % entre 2014 et 2015. L'Etat qui n'a pas contraint l'industrie pharmaceutique à produire les vaccins strictement obligatoires, a sa part de responsabilité : depuis 2008, il n'existe plus de vaccin trivalent DTP, ce qui contraint les parents à recourir à des vaccins combinés immunisant aussi contre la coqueluche ou l'hépatite B. Le recours aux vaccins contre la grippe ou les papillomavirus (qui vise à prévenir les cancers du col de l'utérus) diminue. La couverture vaccinale s'étiole.

« Le statu quo n'est plus possible », plaide Sandrine Hurel, dans un rapport remis, mardi 12 janvier, au premier ministre. Pour l'ancienne députée socialiste, la distinction entre vaccins obligatoires et recommandés n'est plus pertinente, car elle *« rend le dispositif peu lisible, y compris pour les médecins, les vaccins recommandés pouvant sembler facultatifs »*. La pénurie de vaccins obligatoires a alimenté des campagnes contre le principe de l'obligation, comme celle du professeur Henri Joyeux, en 2015, ce qui avait conduit Marisol Touraine, la ministre de la santé, à clore le débat en proclamant que *« la vaccination ne se discute pas »*.

Depuis Mme Touraine a évolué. Elle observe que le monde médical juge que le calendrier vaccinal, avec ses injections obligatoires et celles qui sont seulement recommandées, a atteint ses limites. *« La montée d'interrogations, de doutes, parfois même de suspicions aboutit à fragiliser la parole publique »*, assure la ministre. Pour faire face à cette montée de la défiance, elle a décidé d'organiser des Etats généraux. Cette « concertation citoyenne », placée sous l'égide du professeur Alain Fischer, spécialiste en immunologie pédiatrique, va permettre de recueillir des contributions sur le Web, un comité d'orientation devant présenter ses conclusions en décembre.

La vaccination obligatoire est-elle condamnée ? Le rapport Hurel ne tranche pas. La levée de toute obligation renverrait à la responsabilité individuelle. Dans un pays où l'on a tendance à penser que ce qui n'est pas obligatoire est superflu, le risque d'un affaiblissement de la protection de la population ne serait pas minime. Si la vaccination permet de se protéger soi-même, elle protège aussi les personnes les plus fragiles dans l'environnement de chacun, les nouveau-nés, les femmes enceintes, les personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique. C'est un débat de pays riche, où le niveau élevé de la santé fait oublier les bienfaits de la vaccination, alors que tant de pays moins développés aspirent à cette prévention souvent inaccessible.

Le plus urgent est de rétablir la confiance et de mettre fin aux incohérences que la gestion maladroite de la vaccination contre l'hépatite B dans les années 1990 ou, plus récemment, de la pandémie de grippe A (H1N1) a mises en lumière. Il faut aussi réfléchir à une harmonisation européenne et mettre l'industrie pharmaceutique devant ses responsabilités qui relèvent d'une mission de service public. Le pire serait de lâcher la proie pour l'ombre. ■

CETTE SEMAINE

APB : COMMENT CHOISIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES ?

- Comprendre les étapes d'APB
- Filières courtes ou longues : l'embarras du choix
- Le droit de se tromper : comment se réorienter ?

Dans « Le Monde » du mercredi 13 daté jeudi 14 janvier

UNIVERSITÉS & GRANDES ÉCOLES Le Monde

CHAQUE MERCREDI, LES ÉTUDIANTS ONT RENDEZ-VOUS DANS « LE MONDE »

Retrouvez aussi toute l'actualité lycéenne et étudiante sur Lemonde.fr/campus

Le Monde

Tirage du *Monde* daté mardi 12 janvier : 263 371 exemplaires